



REPUBLIC OF RWANDA / REPUBULIKA Y'U RWANDA

*National Commission for the Fight against Genocide
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide
Komisiyo y'Igihugu yo Kurwanya Jenoside*



-CNLG-

PLANIFICATION DU GÉNOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI: FAITS MARQUANTS LA PÉRIODE DU 15-22 MARS 1991-1994

Chaque semaine, le Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) expose des faits marquants relatifs à la planification du Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994; ci-après certains des faits qui ont marqué la période allant du 15 au 22 mars 1991-1994.

1. LA FRANCE A ENVOYE UNE UNITE SPECIALE APPELEE "DAMI PANDA" POUR EPAULER LE GOUVERNEMENT DE HABYARIMANA DANS LES COMBATS

Le 15 mars 1991, le Ministère des Affaires Etrangères français a transmis un télégramme à l'Ambassadeur de France au Rwanda, Georges Martres, l'informant que la France a mis en place l'unité spéciale DAMI PANDA pour épauler l'armée du gouvernement rwandais qui se battait contre le FPR Inkotanyi; il lui était également demandé d'informer le Président Habyarimana de cette décision.

Le télégramme expliquait que « *Cet élément d'une trentaine d'hommes se consacrera à l'instruction des unités de l'armée rwandaise auprès desquelles il sera placé* » et terminait ainsi : « *Nous n'avons pas l'intention d'annoncer officiellement la mise en place du DAMI. Vous direz au Président Habyarimana que nous souhaiterions qu'il agisse de la même manière.* »



Les membres de cette unité spéciale française ont été envoyés dans les camps militaires de Bigogwe, de Gabiro et dans la ville de Ruhengeri y entrainer les recrues, tandis que dans Ruhengeri les entraînements étaient effectués dans les bâtiments de l'université de Nyakinama.

Les militaires de l'unité DAMI Panda ont également entraîné au renseignement militaire les para commandos de l'unité CRAP (commandos de recherche et d'action en profondeur) de l'armée rwandaise. Cette unité effectuait des infiltrations dans les localités aux mains du FPR pour récolter les renseignements qui devaient permettre à l'armée rwandaise d'y mener des opérations militaires en vue de reprendre ces localités. Les membres de cette unité étaient choisis parmi le bataillon para commando de Kanombe.

Ce bataillon était commandé par le Major Aloys Ntabakuze, qui était originaire de la Commune Karago, en Préfecture de Gisenyi, et était entraîné par des experts militaires français sous les ordres du Commandant Grégoire De Saint Quentin. Les membres du bataillon para commando ont participé dans le Génocide, surtout dans la ville de Kigali.

Ils se sont servi des techniques leur apprises par les français pour tuer les Tutsi. Le 8 mai 2012, le Major Aloys Ntabakuze a été condamné à 35 ans de prison par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, pour les massacres commis par les membres du bataillon para commando qu'il commandait. En première instance, Ntabakuze avait été condamné le 18 décembre 2008 à la prison à perpétuité.

2. LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT RWANDAIS ONT DONNE L'ORDRE D'ENTRAINER MILITAIREMENT LA JEUNESSE

Le 18 mars 1991, le responsable du service de renseignement dans la Préfecture de Ruhengeri, Munyangoga Eugene, a transmis à son directeur général à Kigali, son rapport dans lequel il suggérait de distribuer des armes à la population de Ruhengeri.

Dans ce rapport, Munyangoga affirmait que les jeunes âgés entre 18 et 25 ans sont robustes et qu'ils devraient recevoir des entraînements militaires, opération qui devait être coordonnée par les autorités locales: bourgmestres, conseillers et responsables de cellule. Selon ce rapport, après leur formation, les jeunes devraient retourner dans leur région d'origine, recevoir des armes mais continuer à mettre des vêtements civils.



Munyangoga planifiait également cette opération dans les communes proches de la frontière entre le Rwanda et l'Uganda, que sont Kinigi, Nkumba, Kidaho et Butaro, en précisant les secteurs principalement concernés de la façon ci-apres:

- Commune Kinigi: Nyarugina, Bisate, Kanyamiheto, Nyabisinde, Kabwende, Kagano et Gasiza;
- Commune Nkumba: Gatete, Musanzu, Rutambo;
- Commune Kidaho: Gitaraga, Burambi, Cyanika, Butenga et Kagogo;
- Commune Butaro: Rugendabase, Rutovu, Kandoyi, Butandi et Buhita.

Pour la première fois, Munyangoga a utilisée le terme "milice" pour désigner cette jeunesse, affirmant que celle-ci sera utile pour le gouvernement et l'armée, ce qui ne coûtera par ailleurs pas grand-chose à l'Etat, du moment que ces jeunes ne recevront pas de salaires. Il demandait que cette jeunesse soit confié au commandement de l'armée rwandaise qui l'utilisera en temps utiles. Il a ajouté que cette opération gênera les Inkotanyi qui avaient l'habitude de s'infiltrer la nuit pour voler et tuer, ce qu'ils hésiteront à faire s'ils apprennent la présence dans la population de jeunes gens armés et entraînés militairement.

Ce rapport affirme aussi que cette opération devait débiter à Ruhengeri, et, après évaluation, continuer dans toutes les autres préfectures du Rwanda, à partir de celles qui sont proches des frontières du nord et de l'Est, c.à.d. Gisenyi, Byumba et Kibungo. Ce document termine en suggérant que les bourgmestres devaient être mobilisés pour cette opération, et collaborer avec les commandants de l'armée pour la mettre rapidement en œuvre.

Cette opération a été bel et bien menée car les milices Interahamwe et Impuzamugambi, pleins de haine pour les Tutsi, ont été créées à travers le pays, et furent entraînées militairement pour assister les militaires et les gendarmes dans l'extermination des Tutsi partout dans le pays.



3. LE GOUVERNEMENT DE HABYARIMANA A HARCELE LE CONTINGENT BELGE DE LA MINUAR, DANS LE BUT DE LE FAIRE QUITTER LE PAYS AFIN DE RENDRE PLUS FACILE L'EXECUTION DU GENOCIDE

Le 22 mars 1994, Georges Ruggiu, présentateur belge sur la RTL, avertissait que les belges voulaient imposer au Rwanda un gouvernement FPR de bandits et de tueurs, et que l'ambassadeur de Belgique avait préparé un coup d'état.

Ce genre de propos mensongers était diffusé sur la RTL et Radio Rwanda, dans le cadre de la planification du Génocide, pour provoquer le départ du contingent belge, et priver ainsi la MINUAR des militaires belges qui étaient parmi les mieux armés.

Le gouvernement de Habyarimana utilisait ce genre d'astuces pour pouvoir exécuter le Génocide contre les Tutsi sans aucun témoin. Le gouvernement belge avait commencé à dénoncer les massacres exécutés par le régime Habyarimana et le comportement de Habyarimana qui ne voulait pas des accords de paix d'Arusha.

Ruggiu appelait les belges à se réveiller et à rentrer dans leur pays, sans quoi, ils seraient confrontés à une guerre «sans merci » et à une « haine sans limite ».

4. HABYARIMANA A ENLEVE TOUTE CREDIBILITE AUX ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA

La MINUAR a noté qu'au mois de mars 1994, d'importantes quantités de munitions avaient été extraites clandestinement des armureries du camp militaire de Kanombe et distribuées à l'insu de la MINUAR dans les différents camps militaires de l'intérieur du pays, notamment celui de Gitarama.

Ces distributions d'armes visaient la préparation de la guerre, stopper les accords de paix d'Arusha et distribuer les armes qui serviront pendant le Génocide.

L'adjudant belge Benoit DAUBIE qui était chargé de la maintenance des armes au camp militaire de Kanombe, a témoigné devant l'auditeur militaire belge :

« J'ai eu accès à tous les magasins munitions à Kanombe avant l'attentat. (...) Une grande partie du dépôt avait été vidée de son contenu. Les quantités de munitions extraites étaient très importantes. Je prends pour exemple la distribution de 1000 obus de mortiers 120 mm sur Gitarama. Il est resté à peu près 20% des munitions dans le dépôt. Cela se passait environ un mois avant l'attentat sur l'avion e Habyarimana et il a fallu toute une semaine pour les transports. Un



lieutenant des FAR m'a dit que c'était en prévision d'une attaque FPR mais je pense pour ma part que cette action était faite pour échapper au contrôle des observateurs de l'ONU. Je sais que les chiffres fournis par l'Etat-major des FAR à l'ONU étaient faux car ils ne tenaient pas compte de ce qui avait été distribué en masse. Seule comptait la situation dans le magasin quasi vidé. Beaucoup de déplacements de munitions ont été faits pendant la nuit m'a révélé coopérant militaire allemand. »

Le fait de cacher des armes à la MINUAR avait pour but d'empêcher celle-ci à en contrôler l'utilisation, pour que l'armée rwandaise puisse les utiliser pour des massacres qui ne pouvaient pas être empêchés par la MINUAR dont le mandat demandait à celle-ci à se concentrer essentiellement sur la ville de Kigali.

CONCLUSION

Habyarimana a planifié le Génocide en collaboration avec l'armée, les leaders du MRND et du CDR, les medias et les autres hautes institutions du pays, surtout les services de renseignements.

Pour planifier le Génocide, Habyarimana à utiliser les institutions pour inciter la population à haïr la MINUAR, surtout les militaires belge, dans le but d'exécuter le Génocide dans le plus grand secret. Habyarimana a usé de toutes les astuces pour propager la haine du Tutsi, entraîner militairement la population, distribuer des armes et s'opposer à la mise en œuvre des accords de paix d'Arusha.

Kigali, 15 mars 2020

Dr Bizimana Jean-Damascène,
Secrétaire Exécutif

